



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210414-D2021042SCA-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAER
TI-KËR SKAER

République Française

DEL 2021/042

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt
Le Mercredi 14 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig de Scaër sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.**

Étaient présents 24 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Guy **FAUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Jean Michel **LEMIEUX**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Christian **CARDUNER**, qui ont donné pouvoir respectivement à Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean Michel **LEMIEUX**.

ABSENT :

Marie-Pierre **GIRE**, Patrick **LE BRAS**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 14.04.2021 / 2021- 042 : CONVENTION TEMPORAIRE DE COOPERATION POUR
L'ENTRETIEN COURANT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :**

RAPPORTEUR Mme LE GALL,

Il est rappelé que dans le cadre de la compétence « Création, Aménagement, Entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » issue de la loi NOTRe du 7 août 2015, Quimperlé

Communauté est chargée d'assurer à ce titre la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités, situées sur son territoire.

Considérant que pour des motifs d'efficacité, de continuité de service, mais également en raison du pouvoir de police que le Maire continue à exercer sur les zones d'activités, conjointement à certains pouvoirs de police spéciale relevant du Président de Quimperlé Communauté, il y a lieu de continuer à confier, par voie de convention temporaire, l'entretien courant des zones d'activités de la commune de Scaër, à savoir : pour les zones de Miné Rulan.

La convention qu'il est proposé de conclure a pour objet de définir les conditions et les modalités d'entretien courant, par la commune, des zones susmentionnées. Elle prendra effet au 01 Juillet 2021 jusqu'au 31 Décembre 2026 comme présenté en **ANNEXE N° 1**.

VU l'exposé de Madame LE GALL,

VU l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 07 Avril 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'APPROUVER la convention temporaire de coopération pour l'entretien courant des zones d'activités économiques,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ladite convention avec Quimperlé Communauté, ainsi que tous les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

